

COMMUNE DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

**MISE EN ACCESSIBILITE PMR
des écoles principales
des Avenières Veyrins-Thuellin**

LOT 01 – Démolition-maçonnerie-VRD

ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante:

COMMUNE DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN - 1 Square Emile Richerd –
CS 30028 - 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin – Tel. : 04 74 33 61 87

Objet du marché :

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin recherche une entreprise spécialisée dans les prestations « Démolition-maçonnerie-VRD », pour effectuer la mise en accessibilité PMR des écoles principales des Avenières Veyrins-Thuellin.

Procédure de consultation :

Procédure adaptée – Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Lieu d'exécution :

Ecoles principales des Avenières Veyrins-Thuellin

Ordonnateur :

Monsieur Daniel MICHOU – Maire des Avenières Veyrins- Thuellin

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Principal – Trésor Public – 38510 MORESTEL

Article Premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société :

.....
.....
.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- et après avoir fourni les pièces prévues par le décret du 25 mars 2016 précité

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Les prix sont non actualisables et non révisables.

Déclaration de sous-traitance (si nécessaire) :

L'annexe n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors taxe : Euros

TVA (taux de 20 %) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :
.....

Dans le cadre d'une sous-traitance déclarée en cours d'exécution du marché, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation au maître de l'ouvrage. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres

Article 3 : Délais

Le délai d'exécution de la prestation ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution est fixé dans les conditions définies au règlement de la consultation.

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Etablissement :

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :

IBAN :

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article 5 : Engagement du candidat

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions prévues par l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et par le décret du 25 mars 2016 précité.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE MAIRE

*Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement*

Signature du Maire

Aux Avenières Veyrins-Thuellin

Le

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu pour notification du marché signé

Signature du titulaire du marché

Le

ACCUSE RECEPTION DE LA NOTIFICATION DU MARCHE

*Reçu l'avis de réception postal de la notification
du marché signé le*

Signature du Maire

Annexe à l' ACTE D'ENGAGEMENT

DELAIS

Je soussigné,

Nom prénom,

qualité

adresse professionnelle

Entreprise

M'engage à réaliser les travaux dans les délais suivants :

Date de fin de travaux :

Signature